

Bonjour Madame la Commissaire et M. Le Commissaire,

Je m'adresse à cette Commission en tant que résident de St-Félicien, de la M.R.C. Domaine-du-Roy, de client d'Hydro-Québec et de contribuable de la province de Québec. Nous sommes donc réunis ici aujourd'hui pour discuter du projet de la mini-centrale sur la 11ième chute à Girardville. S'il en est ainsi, c'est que le gouvernement de M. Couillard a décidé en mai dernier, de relancer, contre toute logique économique, le programme des mini-centrales hydro-électriques. Je dis contre toute logique car tout le monde sait qu'Hydro-Québec nage dans des surplus considérables pour au moins encore une douzaine d'années. Ce n'est pas pour rien que le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques, après avoir tenu des audiences à travers tout le Québec et reçu 460 mémoires, avait recommandé au gouvernement de mettre fin à ce programme inutile et coûteux. Les partenaires de la Société de l'Énergie Communautaire ne semblent pas se soucier des conséquences qu'aura, pour l'ensemble des Québécois, l'aménagement de cette centrale. Lors de la première partie de cette Commission, M. Denis Taillon affirmait, pour justifier ce projet de mini-centrale, qu'Hydro-Québec avait lancé un programme d'achat d'électricité et que la S.E.C. ne faisait que répondre à cet appel d'offres. Il mentionnait également que deux premiers ministres avait déclaré que c'était un heureux problème que d'avoir des surplus. M. Taillon a cependant oublié de mentionner que le gouvernement Marois, après avoir fait un cadeau à M. Bernard Généreux et sa mini-centrale de Val-Jalbert, avait mis fin aux six autres projets de mini-centrale, estimant, avec raison d'ailleurs, que cela éviterait des pertes de \$24 millions par année pour Hydro-Québec et, par le fait même, aux contribuables québécois.

En fait, plusieurs affirmations du promoteur sont loufoques, pour ne pas dire ridicules. Ce dernier affirme que ce projet s'inscrit dans une volonté de prise en charge des ressources naturelles du territoire. Les projets de Val-Jalbert et de la 11ième chute totalisent 34 MW, ce qui est infime quand on les compare aux 3,000 MW de Rio Tinto Alcan dans la région. Si on veut vraiment reprendre le contrôle de nos ressources naturelles, il faudrait se réappropriier les barrages de RTA, ce qui semble bien peu probable.

Le promoteur affirme aussi que ce projet va contribuer à sécuriser les approvisionnements d'Hydro-Québec. Or il y a déjà plus de 42,600 MWh de puissance installée au Québec, dont plus de 35,000 MWh pour Hydro-Québec. D'ailleurs, à l'occasion de l'annonce de la relance du programme des mini-centrales, M. Couillard avait déclaré : ``On parle de très petites quantités d'énergie. On parle respectivement pour Val-Jalbert et la 11ième chute de 16 et 18 MWh. On est dans le micro, c'est même pas la mini, c'est la microcentrale si on la compare à l'ensemble du bassin énergétique du Québec. `` C'est dire le peu d'importance de ce projet sur le plan énergétique. Au lendemain de l'annonce faite par M. Couillard, M. Francis Vailles du journal La Presse y allait d'une chronique intitulée : ``Comment jeter \$500 millions à la poubelle``. M. François Pouliot du journal Les Affaires y allait d'une chronique intitulée ``La CAQ a raison de chauffer M. Couillard sur les mini-centrales``. Le 9 novembre dernier, le chroniqueur du Journal de Montréal, M. Pierre Couture, nous apprenait qu'Hydro-Québec allait acheter en 2015 pour \$800 millions d'électricité dont elle n'avait pas besoin, ce qui revient donc à près de \$100 pour chaque québécois, donc à \$ 6 millions par année pour la population desservie par les partenaires de la SEC.. Le projet de la 11ième chute fait évidemment partie de ces achats inutiles. Il faut aussi rappeler que, des quatre principaux partis à l'Assemblée Nationale, le P.L.Q. est le seul à être d'accord avec le programme des mini-centrales. Ce parti, bien que majoritaire, ne représente que 42% de la population du Québec. Il faut ajouter à cela le fait qu'Hydro-Québec paie à Trans Canada Energie, et ce depuis 2008, la somme de \$150 millions par année pour garder fermée sa centrale au gaz naturel de

Bécancour.

Les installations d'Hydro-Québec ont pour but de répondre à la demande en électricité de ses clients. Cette demande varie considérablement au cours de l'année. Le document de consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques nous apprend, en page 15, que la demande peut chuter à 20,000 MW en juillet et dépasser les 39,000 MW lors des grands froids d'hiver. Ce document nous apprend également que le taux d'utilisation moyen des installations d'Hydro-Québec n'est que de 46% annuellement. C'est dire que tout nouveau projet de production, si minime soit-il, ne fera qu'augmenter la quantité d'énergie inutilisée en dehors de la période de pointe hivernale. En été, au Québec, entre 16,000 et 20,000 MW sont inutilisés. En hiver, en Ontario, c'est entre 8,000 et 10,000 MW qui sont inutilisés. C'est la raison pour laquelle, le 21 novembre dernier, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont conclu un accord d'échange d'électricité. Pour faire face à la demande en période de pointe en hiver, le Québec pourra profiter d'un bloc de 500 MW en provenance de l'Ontario, soit 28 fois plus que le projet de la 11ième chute. Mieux encore, le prix payé sera de \$0.06 le Kwh, soit \$0.025 de moins que la 11ième chute. La seule utilité que pourrait avoir l'électricité en provenance de la microcentrale de la 11ième chute serait d'aider Hydro-Québec lors de la période de pointe hivernale. Or, en consultant le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, page 9, on peut constater que la production de la centrale sera très faible entre le début de janvier et la fin mars. En fait, la période de pointe de la production aura lieu entre le 1^{er} mai et le 15 juin, lors de la crue printanière, lorsque tous les barrages d'Hydro-Québec seront en mode de production maximale et que la demande en énergie sera très faible. Par la suite, le plus gros de la production de la centrale de la 11ième chute aura lieu jusqu'à la mi-novembre, période au cours de laquelle Hydro-Québec se retrouve avec des surplus considérables. Depuis le début de 2015, plusieurs records de froid ont été fracassés. Malgré cela, Hydro-Québec n'a pas demandé une seule fois à ses clients de réduire leur consommation. Cela confirme, s'il en est besoin, la parfaite inutilité de ce projet sur le plan énergétique, ce qui devrait être sa raison d'être.

En fait, ce projet n'a pas pour objectif de produire de l'électricité mais de produire des revenus pour les promoteurs. Pourquoi alors dépenser \$ 75 millions de l'argent des contribuables pour construire une centrale inutile? A n'en pas douter, l'opération aura une certaine rentabilité pour les promoteurs mais qui paiera pour ces profits? Le gouvernement du Québec obligera Hydro-Québec à acheter l'électricité des mini-centrales à \$0.089 le kwh en 2016 alors que l'électricité du bloc patrimonial est disponible à \$0.028 le kwh. De plus, le prix de \$0.089 le kwh sera indexé de 2,5% par année pendant vingt ans, ce qui va nous amener à un tarif de plus de \$0.135 le kwh en 2037. Qui nous dit que l'électricité vaudra cela dans 20 ans? Le promoteur affirme produire de l'électricité à un tarif hautement concurrentiel. Dans les faits, la différence entre le prix d'achat de l'électricité de la 11ième chute et le coût de l'énergie patrimoniale, à raison de \$0.06 le kwh pour 88,823 MW, occasionnera un manque à gagner de \$ 5.3 millions par année à la Société d'État. Comment sera compensé ce manque à gagner? Hydro-Québec n'aura d'autre choix que de refiler la facture à ses clients. Sinon, ce sera le gouvernement qui se verra privé de ce montant, ce qui se traduira, soit par une augmentation de la dette, soit des coupures dans ses dépenses, soit par une hausse de taxes ou d'impôt. Rien ne se perd, rien ne se crée! Le promoteur a également affirmé que le prix de \$0.085 correspondait au prix du marché. Or le prix qu'obtient H.-Q. présentement à l'exportation pour ses surplus se situe autour de \$0.04 le kwh alors qu'il était de près de \$0.09 le kwh en 2008. Le promoteur serait-il prêt à investir dans ce projet s'il devait se fier sur le véritable prix de vente? Poser la question, c'est y répondre. Quoiqu'en dise le promoteur, ce contrat ressemble singulièrement à une subvention. En retour, le gouvernement demande au promoteur de faire semblant de produire de l'électricité.

On peut comparer ce qui se passe dans le domaine de la production d'électricité au Québec avec ce qui

se passe dans la production de pétrole. Depuis quelques mois, le prix du pétrole s'est mis à plonger dès que l'on s'est retrouvé en situation de surplus. De nombreux projets ont été mis sur la glace en attendant des jours meilleurs. La même situation s'est produite avec le gaz naturel suite à la production du gaz de schiste, d'où la baisse de rentabilité des exportations pour Hydro-Québec. Toutefois, au Québec, la logique du marché ne prévaut pas. En dépit des surplus considérables, le gouvernement continue de multiplier les appels d'offres, que ce soit dans l'éolien, l'hydro-électricité ou la biomasse. Tout cela pour soi-disant contribuer au développement économique des régions.

Parmi les affirmations loufoques du promoteur, on retrouve celle à l'effet que la centrale de la 11^{ème} chute va contribuer à chauffer 3,600 maisons. Théoriquement, cela est vrai sauf que toutes les maisons du Québec sont chauffées présentement et que Hydro-Québec n'aura vraisemblablement pas besoin de cette centrale avant de très nombreuses années. Le promoteur affirme que la durée des travaux de construction de la centrale sera de deux ans. On pourrait donc attendre que le besoin se fasse sentir avant d'entreprendre les travaux. A-t-on déjà vu un promoteur immobilier construire des logements 12 ans à l'avance?

Tout au long de l'exposé de son projet, le promoteur revient régulièrement avec l'expression "développement durable". Cette expression est on ne peut plus galvaudée. Ce dont on entend généralement parler, c'est que le développement durable doit promouvoir l'équilibre entre le social, l'environnement et l'économie. Dans la plupart des cas, quand ils parlent de développement durable, les promoteurs de tout acabit ont fortement tendance à penser d'abord et avant tout au développement avec une connotation fortement teintée de croissance économique. Il s'agit alors de maquiller le projet de quelques considérations environnementales et de faire semblant de consulter la population pour obtenir le résultat escompté. Dans le cas du projet dont nous discutons ici, c'est précisément ce qui se passe. Le promoteur croit faire œuvre de développement durable parce qu'il produit de l'énergie renouvelable et qu'il a mené une consultation informelle auprès de la population de la MRC de Maria-Chapdelaine lors des dernières élections municipales. Au sujet de cette consultation, seule la population de la MRC ci-haut mentionnée a été consultée et encore là, avec une question on ne peut plus vague. Demander à la population si elle est d'accord pour qu'on utilise les revenus du projet pour faire du développement économique, c'est comme demander à un enfant s'il veut des bonbons. Qu'il y ait eu 25% des répondants qui se sont opposés au projet est en soi un exploit. Rappelons que les citoyens des deux autres partenaires du projet n'ont jamais été consultés.

Le développement durable consiste plutôt à satisfaire les besoins des humains tout en réduisant au minimum les impacts sur l'environnement. L'économie ne doit être qu'un moyen d'assurer les échanges de biens et de services nécessaires à la satisfaction de ces besoins. Est-ce qu'aménager cette centrale hydro-électrique serait la meilleure façon de résoudre la problématique de l'énergie, tant à l'échelle locale que provinciale et ce, sur le plan économique et environnemental, est-ce la meilleure façon de répondre aux besoins de la population? Assurément non. Avant d'ajouter davantage de production, il faudrait plutôt commencer par le commencement, c'est-à-dire, diminuer la consommation d'énergie. C'est d'ailleurs ce que recommandait le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques. C'est aussi ce que recommande l'Agence Internationale de l'Energie dans son plus récent rapport. La centrale de Val-Jalbert est maintenant en opération. Toutefois, il n'y a pas une seule maison dans tout le Québec qui est plus confortable pour autant. Ce sera également le cas de la centrale de la 11^{ème} chute. Le développement durable ne consiste pas à produire le plus d'énergie renouvelable possible mais bien à utiliser le moins d'énergie possible pour satisfaire les besoins de la population. Le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques nous rappelait que le Québec est un des états les plus énergivores au monde, même en tenant compte du climat. Avant toutes choses, il faudrait miser sur

l'efficacité énergétique. Plutôt que d'investir dans la centrale de la 11^{ème} chute, chaque municipalité devrait investir massivement dans l'efficacité énergétique. Cette dernière est la filière énergétique qui crée le plus d'emplois par dollar investi. Le document de consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques mentionne que dans le secteur du bâtiment, 30 emplois directs et indirects sont créés pour chaque million de dollars investi. C'est donc dire qu'avec \$75 millions, on pourrait créer 2,250 emplois, soit bien davantage que les 547 emplois directs, indirects et induits découlant de la mini-centrale. L'une des premières mesures du gouvernement Couillard, dans le but de stimuler l'économie, a justement été de lancer un programme de rénovation domiciliaire. Il faudrait ajouter à ce programme un volet vert comme l'avait fait le gouvernement de Mme Marois.

Le promoteur veut maximiser les retombées locales. De son propre aveu, au moins 30% des montants investis dans la mini-centrale, soit \$ 22,5 millions sortiront de la région pour acheter des équipements et des services. A ce montant, il faut ajouter les contrats qui iront à des entrepreneurs de la région mais qui ne sont pas résidents des localités partenaires, ce qui ne serait pas le cas avec un programme intensif d'efficacité énergétique. Plutôt que d'avoir des travaux concentrés en un seul lieu pour ce qui est de la mini-centrale, les travaux en efficacité énergétique permettrait de répartir l'emploi dans toutes les municipalités partenaires de la S.E.C.. En plus de créer plus d'emplois, l'efficacité énergétique rendrait de l'énergie disponible pour Hydro-Québec à moindre coût que la mini-centrale, soit \$0.025 le kwh plutôt que \$0.089, moins chère encore que l'énergie patrimoniale. Réduire la consommation d'énergie par le biais de l'efficacité énergétique aurait aussi comme avantage de réduire l'écart entre la demande en été et la demande en hiver pour Hydro-Québec, ce qui permettrait à la collectivité québécoise de consacrer moins de ressources pour assurer sa sécurité énergétique. Contrairement à l'aménagement d'une centrale hydro-électrique qui requiert une main-d'oeuvre spécialisée, l'efficacité énergétique est à la portée de tous les petits entrepreneurs en construction, les fabricants de portes et de fenêtres, les entrepreneurs en isolation, sans compter les achats effectués dans toutes les quincailleries locales.

Les particuliers qui profiteraient des ces travaux en efficacité énergétique, en plus d'habiter dans des logements plus confortables, verraient leur facture d'énergie diminuer, ce qui leur laisserait plus d'argent à dépenser dans l'économie locale, comme c'est le cas présentement avec la baisse du prix des produits pétroliers. Après tout, le principal levier de développement économique, c'est le contribuable-consommateur.

En plus d'être moins énergivores, les propriétés prendraient de la valeur, entraînant ainsi une augmentation de la valeur foncière des différentes municipalités.

Sur le plan environnemental, l'efficacité énergétique a évidemment beaucoup moins d'impact que l'aménagement d'une mini-centrale hydro-électrique, fût-elle au fil de l'eau.

Je termine donc en recommandant à la Commission de rejeter le projet de mini-centrale sur la 11^{ème} chute, tant pour des raisons sociales, qu'environnementales et économiques et son remplacement par un vaste chantier en efficacité énergétique à la grandeur du territoire des partenaires de la Société de l'Energie Communautaire du Lac-St-Jean.

Veillez agréer mes salutations,

Martin Allard.
St-Félicien